

## **Déclaration de demande d'un nouvel entretien d'évaluation**

A compléter par le jeune qui n'a pas obtenu deux évaluations positives de son comportement de recherche d'un emploi de l'ONEM ou du service régional de l'emploi wallon (le FOREM), bruxellois (Actiris), flamand (le VDAB) ou germanophone (l'ADG) après un an de stage d'insertion professionnelle.

### Quand le jeune doit-il demander un nouvel entretien d'évaluation à l'ONEM ?

Au plus tard 6 mois et 15 jours ouvrables après chaque décision négative, il doit introduire auprès du service régional de l'emploi une nouvelle demande d'évaluation de ses efforts pour trouver du travail.

### Première évaluation négative reçue ? (p. ex. en février)

Le jeune a été informé par l'ONEM qu'il peut demander un nouvel entretien d'évaluation six mois après une évaluation négative. Il existe un formulaire à utiliser pour demander ce nouvel entretien. **Envoyez sans plus tarder ce formulaire au service régional de l'emploi, si ce n'est déjà fait.**

Exemple : Le jeune a reçu une évaluation négative le 24 février 2014. Le deuxième entretien a eu lieu en juin 2014. Le jeune peut continuer de recevoir les allocations familiales à partir d'août 2014 s'il demande un nouvel entretien d'évaluation au plus tard le 12 septembre.

Vous devez toujours introduire cette demande pour continuer à avoir droit aux allocations familiales, même si des obstacles empêchent l'entretien d'évaluation ou si celui-ci est reporté (travail, grossesse...). Le droit aux allocations familiales en tant que jeune demandeur d'emploi cesse si vous ne demandez pas (à temps) un nouvel entretien d'évaluation.

Nom et prénom du jeune demandeur d'emploi .....

Date de naissance ...../...../.....

Numéro national .....voir au verso de votre carte d'identité électronique (e-id)

- Résultat de la première évaluation  positif..... négatif
- Résultat de la deuxième évaluation  positif..... négatif

**Que devez-vous faire ?**

**Vous devez joindre une copie de la (des) décision(s) négative(s) de l'ONEM ou du service régional de l'emploi (FOREM/Actiris/VDAB/ADG)..**

- Avez-vous demandé un nouvel entretien d'évaluation ?  non  
 oui, le .....

**Que devez-vous faire ?**

**Vous devez joindre une copie de la convocation ainsi qu'une copie de la nouvelle évaluation.**

Je sais que je dois toujours demander une nouvelle évaluation au plus tard 6 mois et 15 jours ouvrables après chaque évaluation négative pour continuer à avoir droit aux allocations familiales.

Je perdrai dès lors mes droits ultérieurs aux allocations familiales en tant que jeune demandeur d'emploi si je ne demande pas (à temps) une nouvelle évaluation.

**N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le renvoyer**

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir lu les informations jointes.

Signature ..... Date .....

Téléphone .....

E-mail .....